

8 JUILLET 2011

Le présent document contient des renseignements essentiels sur les **Actions de catégorie Ressources naturelles** que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec Marchés des capitaux Connor, Clark & Lunn Inc. (« Marchés des capitaux CC&L ») au 1 888 276 2258 ou à l'adresse cclcapmarkets@cclgroup.com, ou visitez le site Web www.cclcapitalmarkets.com.

BREF APERÇU

Date de création du fonds	16 octobre 2009
Valeur totale	11 905 669 \$
Ratio des frais de gestion (RFG)	3,99 %
Distributions	Gains en capital annuels

Gestionnaire de portefeuille

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

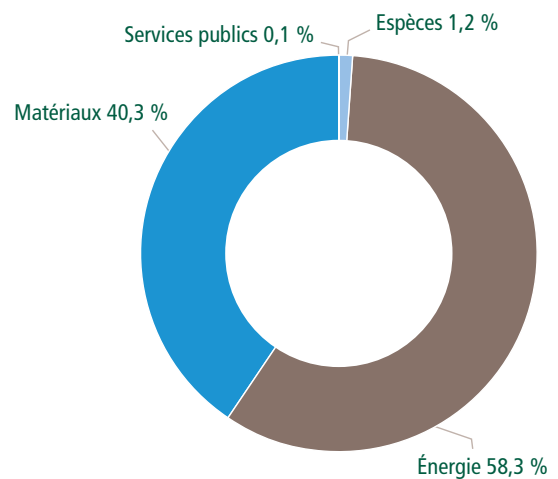
Le fonds a pour objectif de produire une croissance à long terme en offrant aux investisseurs une exposition aux sociétés du secteur des ressources naturelles canadiennes. Le tableau et le graphique ci-après vous donnent un aperçu de la répartition des placements du fonds au 30 juin 2011. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS

Titre	Pondération
Surge Energy Inc.	6,28 %
Copper Mountain Mining Corp.	6,17 %
Wild Stream Exploration Inc.	6,11 %
Société minière Anvil	5,58 %
Potash Corp. of Saskatchewan	5,32 %
Vero Energy	4,82 %
Secure Energy Services Inc.	4,71 %
Huron Energy Corp.	4,67 %
Alamos Gold	4,43 %
Corporation Minière Osisko	4,33 %

Les dix principales positions représentent 52,44 % du fonds.
Nombre total de placements : 36

RÉPARTITION DES PLACEMENTS



8 JUILLET 2011

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

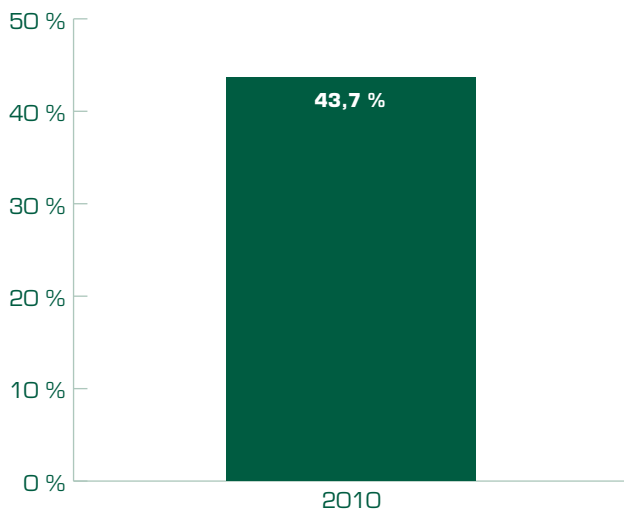
La présente rubrique vous présente le rendement du fonds au cours de la dernière année civile. Les rendements sont présentés après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, votre rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un placement hypothétique de 1 000 \$ dans le fonds depuis sa création vaut aujourd'hui 1 393,33 \$, ce qui donne un taux de rendement annuel composé de 21,49 %.

Rendements annuels

Le graphique ci-après présente le rendement annuel du fonds au cours de l'année civile terminée depuis sa création. Au cours de l'année civile terminée, la valeur du fonds n'a pas chuté.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions du fonds.

Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des titres du fonds, vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition.

Frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	En pourcentage Néant	En dollars Néant	Votre courtier peut vous facturer un courtage. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous achetez et transférés à votre courtier à titre de courtage.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Marchés des capitaux CC&L estime que le risque associé au présent fonds est de moyen à élevé. Pour une description détaillée des risques associés à ce fonds, veuillez consulter le prospectus simplifié.



À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- désirent une plus-value à long terme
- sont disposés à tolérer un risque moyen à élevé
- recherchent une exposition aux titres de participation dans le secteur canadien des ressources naturelles
- sont prêts à accepter une certaine fluctuation de la valeur à court ou à moyen terme.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer si celui-ci cadre avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

Y-A-T-IL DES GARANTIES?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence. Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en argent ou qu'elles soient réinvesties.

8 JUILLET 2011

Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2010, les frais du fonds s'établissaient à 4,37 % de sa valeur, ce qui correspond à un montant de 43,70 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous investissez.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds, taxes comprises.	3,99 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,38 %
Frais du fonds	4,37 %

Commission de suivi

Une commission de suivi annuelle de 0,50 % est versée à votre courtier, ce qui correspond à un montant de 5,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous investissez. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion et versée à votre courtier tant que vous possédez le fonds.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou substituerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de protection de l'épargnant	2 % de la valeur des titres que vous vendez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Chèques refusés ou fonds insuffisants	Nous nous réservons le droit d'imposer des frais à l'égard de ces opérations.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, veuillez communiquer avec Marchés des capitaux CC&L ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Marchés des capitaux Connor, Clark & Lunn Inc.
181 University Avenue, Suite 300
Toronto (Ontario) M5H 3M7

Téléphone : 416 862 2020
Numéro sans frais : 1 888 276 2258

Courriel : cclcapmarkets@cclgroup.com
www.cclcapitalmarkets.com